



COLLEGE PORTE D'ANJOU - NOYANT

**Info
Parents**

**INFORMATION A DESTINATION DES PARENTS
D'ELEVES DE 3EMES :
CHOISIR SON ORIENTATION**

La classe de 3ème vient conclure une étape dans le parcours de formation, marquée notamment par l'obtention du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et du DNB mais aussi par le début de la construction d'un projet d'orientation. Cette année de transition est ponctuée par des étapes clés. Le collège vous guidera tout au long de ce parcours :

De septembre à Février : Le temps de la réflexion

C'est le moment des questions et de la recherche d'informations, qui permet de mieux comprendre et plus tard dans l'année, de mieux décider. Même s'il s'agit avant tout d'une démarche personnelle, le collège vous accompagne et vous guide dans cette réflexion :

- 1- L'année est ponctuée d'**entretiens d'orientation individuels**, menés par le professeur principal et la psychologue de l'éducation nationale en charge du conseil en orientation. Ces rendez-vous permettent de faire le point régulièrement et d'accompagner les projets d'orientation, avec toutes leurs spécificités.
- 2- **Sites www.onisep.fr et www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr**: n'hésitez pas à consulter ces sites dédiés à l'information sur les métiers et les formations.
- 3- **Des actions en classe entière** en partenariat avec les professeurs principaux sont organisées dans l'année pour vos enfants et **une réunion parents** vous est proposée.
- 4- **Un carnet d'adresses des établissements « Après la 3^{ème}, je construis mon parcours »**
https://cmscariforefpdl.com/wp-content/uploads/2021/04/GUIDE_3e_PDL_2021_web_Avril21.pdf
- 5- A partir de janvier, de nombreux établissements ouvrent leurs portes, même si certaines Portes ouvertes ont été impactées par la crise sanitaire (report ou annulation). A partir de mars, les lycées professionnels et Centre de Formation des Apprentis peuvent accueillir les élèves en **mini-stages** pour découvrir les formations

De mars à mai : Les procédures d'orientation

Petit à petit au cours du 3^{ème} trimestre, les choix vont se préciser grâce notamment aux démarches réalisées précédemment.

Cette étape passe par un service dématérialisé qui requiert des **comptes parents e lyco** : c'est le **téléservice orientation**. Le collège restera au besoin en appui technique tout au long de la procédure.

- 1- **Mars 2023 : les intentions provisoires d'orientation**
(E lyco -> plus -> scolarité services -> mes services -> orientation)
Vous exprimez des choix qui pourront être encore modifiables :
 - 2de générale et technologique,
 - 2de professionnelle
 - 1ère année de CAP.

- 2- **Après le 24 mars : la proposition du conseil de classe** du 2d trimestre. Il donne un avis provisoire sur les vœux exprimés.
(*E lyco -> plus -> scolarité services -> mes services -> orientation*)
Vous prenez connaissance de l'avis provisoire et validez.
- 3- **Début mai 2023 : les choix définitifs.**
(*E lyco -> plus -> scolarité services -> mes services -> orientation*)
Vous exprimez cette fois-ci des choix d'orientation définitifs qui tiennent compte du projet du jeune et de la proposition du conseil de classe du 2d trimestre :
 - 2de générale et technologique
 - 2de professionnelle
 - 1ère année de CAP
- 4- **Après le 24 mai : la décision d'orientation**
(*E lyco -> plus -> scolarité services -> mes services -> orientation*)
Le conseil de classe 3ème trimestre donne un avis définitif sur les vœux exprimés. Vous en prenez connaissance et validez.
 - Si vous êtes d'accord, alors cela devient décision d'orientation.
 - Si vous n'êtes pas d'accord avec l'avis, une entrevue sera organisée au collège.

D'avril à juin : Les procédures d'affectation

C'est le temps de préciser les formations souhaitées à partir du **téléservice affectation**.

- 5- **A partir du 4 avril 2023 : ouverture du téléservice affectation**
(*E lyco -> plus -> scolarité services -> mes services -> affectation*)
Vous pouvez consulter l'offre de formation.
- 6- **Du 9 mai au 23 mai : Saisie des vœux**
(*E lyco -> plus -> scolarité services -> mes services -> affectation*)
Vous saisissez les vœux d'affectation : (un vœu = une formation dans un établissement) par ordre de préférence (jusqu'à 10 dans l'académie, jusqu'à 5 hors académie)
Un système informatisé traitera les demandes en fonction de critères de sectorisation (pour la 2GT) et d'un classement par les notes et compétences (pour les lycées professionnels publics)
- 7- **27 juin 2023 : les résultats de l'affectation :**
(*E lyco -> plus -> scolarité services -> mes services -> affectation*)
Vous consulterez les résultats. Chaque jeune recevra une notification d'affectation en fonction de ses vœux exprimés.

Juillet : Les procédures d'inscription et le tour de juillet

- 8 -**A partir du 27 juin 2023 : Inscription dans les établissements**
(*E lyco -> plus -> scolarité services -> mes services -> Inscription*)
Il s'agira ensuite de procéder à l'inscription dans l'établissement où a été affecté le jeune soit via le téléservice, soit directement sur place dans les lycées.
- 9 – **A partir du 1^{er} juillet 2023 : Tour d'affectation de juillet :**
Les jeunes qui n'ont pas reçu d'affectation doivent prendre rapidement contact avec le collège pour participer au tour d'affectation de juillet en fonction des places vacantes.

Lisa RUIZ
Psychologue Education Nationale, Conseil en orientation scolaire et professionnelle